



---

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

**Quarante et unième session**

Genève, 12-16 décembre 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention****Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention\*****Note du secrétariat***Résumé*

La présente note porte sur les ressources financières nécessaires à l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en 2023. Elle décrit en particulier les besoins du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), comme le prévoit le Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP (Protocole EMEP), et contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir l'application de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, notamment en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale créé pour ces activités et le fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les travaux du secrétariat.

On y trouvera également des recommandations adressées à l'Organe exécutif de la Convention, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8 et décision 2019/22).

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## Introduction

1. La section I de la présente note porte sur les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2023, comme le prévoit l'article 5 du Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté (Protocole EMEP). La section II présente les ressources financières requises pour la période 2023 pour les activités de base non visées par le Protocole, comme le prévoit la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8 et décision 2019/22). La section III contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, notamment en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale créé pour ces activités, et la section IV rend compte de l'état du fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les travaux du secrétariat. Sont également énoncés dans le présent document des recommandations adressées à l'Organe exécutif et les motifs sur lesquels elles reposent, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée.

### I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

2. Compte tenu des décisions prises par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à leur huitième session conjointe en 2022 (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, à paraître), on trouvera dans la présente section un point sur l'état du fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties, y compris les arriérés, ainsi que le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2022 et le barème révisé des contributions pour 2023, soumis à l'Organe exécutif pour approbation.

#### A. État des contributions au fonds d'affectation spéciale et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous un état récapitulatif des contributions versées au 15 septembre 2022 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP. Cet état récapitulatif comprend tant les contributions obligatoires versées par les Parties au Protocole situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP que les contributions volontaires versées par le Canada et les États-Unis d'Amérique en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone. Comme indiqué dans le tableau 1, le montant des contributions en espèces reçues au titre de l'année 2022 s'élevait à 1 730 840 dollars au 30 septembre 2022. Les Parties ci-après ne s'étaient pas encore acquittées des contributions au fonds d'affectation spéciale attendues pour 2022 : Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Türkiye et Ukraine.

4. En sus des contributions récapitulées dans le tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires ont été versées directement aux centres EMEP. En 2021, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a fait état de contributions en nature d'une valeur de 891 680 dollars (dont 75 094 dollars provenant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) et 147 467 dollars du Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE)), le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) de contributions en nature valant 79 891 dollars (dont 21 048 dollars provenant de HELCOM et 58 843 dollars de la Commission OSPAR), et le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) d'une contribution en nature de 12 045 dollars.

5. Selon les comptes du secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 2 742 dollars, contre 107 723 dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

6. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les Parties ci-après ne s'étaient pas acquittées de toutes leurs contributions : la Grèce (pour 2019 (partiellement)) ; le Liechtenstein (pour 2021) ; le Monténégro (pour 2021) ; le Portugal (pour 2021 (partiellement)) et la République de Moldova (pour 2018, 2019, 2020 et 2021). Au 15 septembre 2022, le Monténégro avait payé ses arriérés.

## **B. Budget et contributions obligatoires pour 2023**

7. À sa quarante et unième session (Genève, 6-8 décembre 2021), l'Organe exécutif a approuvé l'affectation précise des ressources d'un montant de 2 358 700 dollars en 2022 et a prié l'Organe directeur, agissant avec le concours de son Bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2023, en vue de son adoption par l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session (ECE/EB.AIR/148, par. 31 a) et d)). À la huitième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 12-16 septembre 2022), l'Organe directeur est convenu de transmettre le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2023 à l'Organe exécutif pour examen complémentaire (voir le tableau 2 ci-dessous). Il a également noté que le Bureau de l'Organe exécutif pourrait étudier différentes versions de projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2023, qui seraient examinées par l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, à paraître).

8. À sa quarante et unième session, l'Organe directeur a demandé au secrétariat de présenter une version révisée de l'annexe au Protocole EMEP et un barème révisé des contributions obligatoires pour 2023 basé sur le barème des quotes-parts de l'ONU, pour examen à la quarante-deuxième session en 2022. On trouvera dans le tableau 3 ci-dessous le barème des contributions obligatoires pour 2023, basé sur le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2021. Un projet d'annexe révisée au Protocole EMEP figure dans l'annexe au présent document.

## **C. Décisions proposées**

9. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

- a) Décider de l'utilisation détaillée des ressources en 2023 ;
- b) Approuver le barème des contributions obligatoires des Parties pour 2023 (voir tableau 3 ci-dessous) ;
- c) S'associer à l'appel que l'Organe directeur a lancé aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale) afin que les activités prévues en 2023 dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention puissent être menées à bien ;
- d) Prier l'Organe directeur de lui présenter, avec le concours de son Bureau, un projet de budget détaillé pour 2024, en vue de son adoption par l'Organe exécutif à sa quarante-troisième session ;
- e) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces pour 2022 au fonds d'affectation spéciale et, en 2023, de la verser à temps pour qu'elle parvienne au fonds au cours du premier semestre ;
- f) Demander instamment aux Parties ayant des arriérés de les acquitter intégralement auprès du fonds d'affectation spéciale ;
- g) Modifier le Protocole EMEP en adoptant, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Protocole, l'annexe révisée annexée au présent document.

## **II. Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

10. La présente section décrit les ressources nécessaires aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, compte tenu des décisions prises par le Groupe de travail des effets à sa huitième session conjointe avec l'Organe directeur (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, à paraître). Comme prévu dans la décision 2002/1 révisée, on y trouvera les montants des contributions, en espèces ou en nature, versées par les Parties en 2021 et 2022. Sont également présentés, pour examen par l'Organe exécutif, un budget pour 2023 et des budgets provisoires pour 2024 et 2025. On y trouvera aussi un barème des contributions recommandées pour 2023, fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU le plus récent.

### **A. Contributions versées par les Parties en 2021 et 2022 et utilisation de ces contributions**

11. À sa quarante et unième session (Genève, 6-8 décembre 2021), l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2022 de 2 358 700 dollars (ECE/EB.AIR/148, par. 24 c)). Le secrétariat a envoyé à toutes les Parties une lettre pour les informer du montant des contributions recommandées pour financer le budget 2022 et les a invitées à verser ces contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets, comme convenu dans la décision 2002/1 révisée.

12. Tout au long de l'année 2021 et en 2022, les Parties ont versé des contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 révisée. Certaines contributions ont été affectées à des centres de programme particuliers et sont énumérées en conséquence. D'autres contributions n'ont pas été affectées et sont répertoriées comme des contributions non affectées au fonds d'affectation spéciale. Les tableaux 4 (Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2021 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention) et 5 (Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2022 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention, au 30 septembre) ci-dessous présentent également la contribution recommandée aux Parties par l'Organe exécutif ainsi que le montant effectivement versé.

13. Pour 2021, 37 Parties avaient fait des contributions s'élevant au total à 2 421 661 dollars, dont 1 717 298 dollars en nature directement fournies aux centres et 704 363 dollars en espèces versés au fonds d'affectation spéciale.

14. Au 30 septembre 2022, l'Allemagne, la Finlande, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse avaient annoncé leur contribution en nature pour 2021 et 2022 au secrétariat, conformément aux dispositions de la décision 2002/1 révisée. Les montants correspondants sont indiqués dans les tableaux 6 et 7 ci-dessous. Les contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2021 figurent dans le tableau 8 ci-dessous. Le tableau 9 détaille quant à lui l'utilisation qui a été faite des contributions en espèces, préaffectées ou non, sur la période 2013-2022.

15. Les contributions étant encaissées tout au long de l'année sans communication préalable des montants à recevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres. Les contrats pour l'année en cours sont établis en fonction des contributions au fonds d'affectation spéciale versées par les Parties l'année précédente. Les contributions non préaffectées sont réparties à égalité entre les centres.

16. En sus des contributions en espèces, l'Organe exécutif voudra peut-être prendre note des contributions additionnelles des pays chefs de file de programme et de ceux qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

## B. Budget et contributions nécessaires pour 2023 et budgets provisoires pour 2024 et 2025

17. À sa quarante et unième session, l'Organe exécutif a décidé que le montant du budget destiné au financement des activités de base non financées au titre du Protocole EMEP serait fixé provisoirement à 2 358 700 dollars (y compris une marge de 3 % pour les dépenses d'appui au programme) pour 2023 et à 2 358 700 dollars pour 2024. On trouvera dans le tableau 10 le détail du budget pour les différents éléments des activités relatives aux effets (dépenses de coordination internationale), tels qu'approuvé par le Groupe de travail à la huitième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 12-16 septembre 2022) (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, à paraître).

18. L'Organe directeur a demandé au secrétariat de lui présenter une version révisée du barème recommandé des contributions obligatoires pour 2023 basé sur le barème des quotes-parts de l'ONU, pour qu'il l'examine à sa quarante-deuxième session en 2022. Un barème des contributions révisé figure dans le tableau 12 ci-dessous.

19. Le Groupe de travail a recommandé à l'Organe exécutif de réviser la décision 2002/1 afin de refléter le nouveau barème des contributions basé sur le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2021. Il a en outre recommandé que l'Organe exécutif encourage les Parties à verser leur contribution au fonds avant le 30 novembre de chaque année et approuve pour 2024-2025 un budget annuel provisoire de 2 358 700 dollars par an au titre des activités de base.

## C. Décisions proposées

20. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Prendre note des contributions versées au fonds d'affectation spéciale par un certain nombre de Parties pour les activités relatives aux effets en 2021 et 2022, se féliciter des paiements effectués, et encourager les Parties restantes à veiller à ce que leurs contributions soient versées en temps voulu, la poursuite des programmes internationaux concertés reposant sur la disponibilité d'un financement à long terme ;

b) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser sans tarder au fonds d'affectation spéciale les contributions recommandées pour financer les activités de base ;

c) Décider que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base relevant de la Convention et de ses Protocoles, autres que celles qui concernent le Protocole EMEP, s'élèveront à 2 358 700 dollars en 2023 et, provisoirement, à 2 358 700 dollars en 2024, et à 2 358 700 dollars en 2025 ;

d) Adopter un amendement à la décision 2002/1 sur le financement des activités de base ;

e) Approuver le barème des contributions des Parties recommandé pour 2023 tel qu'il figure dans le tableau 11 ci-dessous ;

f) Charger le secrétariat d'informer les Parties du montant des contributions au fonds d'affectation spéciale qui a été recommandé pour financer le budget de 2022, en les invitant à verser ces contributions comme convenu dans la décision 2002/1 révisée ;

g) Inviter les Parties à verser les contributions recommandées au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre de chaque année ;

h) Noter avec satisfaction l'appui indispensable qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que par les pays qui financent les activités de leur centre de liaison ou point de contact national et la participation active d'experts nationaux ;

i) Inviter le secrétariat à lui communiquer, à sa quarante-troisième session, des renseignements sur l'état au 30 novembre 2023 des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets, et à utiliser ce montant comme base de calcul pour le cofinancement de ces activités en 2024 ;

j) Décider que, au cas où le montant des contributions serait inférieur au montant convenu de 2 358 700 dollars pour les dépenses, les contributions non affectées seraient réparties à égalité entre les centres.

### III. Promotion et mise en œuvre de la Convention

21. À sa vingt-deuxième session (Genève, 29 novembre-3 décembre 2004), l'Organe exécutif a noté l'importance des activités menées dans le cadre de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi que la nécessité d'organiser des ateliers et d'élaborer des manuels et des guides pratiques pour en encourager l'application dans les pays de la sous-région, et a affirmé qu'il importait de disposer de ressources suffisantes à cette fin (ECE/EB.AIR/83, par. 56 g)). La nécessité de renforcer les capacités des pays en transition et de faire en sorte que davantage de Parties participent plus activement aux travaux de la Convention a été soulignée dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (ECE/EB.AIR/142/Add.2) et dans le plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17).

22. À la vingt-troisième session de l'Organe exécutif (Genève, 12-15 décembre 2005), le secrétariat a réaffirmé la nécessité de renforcer les capacités pour soutenir l'application de la Convention dans tous les pays en transition. À la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, les Parties ont été instamment priées d'étudier des moyens de financer les activités futures, notamment l'organisation d'ateliers et de séminaires, l'élaboration de plans d'action, la participation aux réunions et le travail du secrétariat (ECE/EB.AIR/91, par. 51 e)). Plusieurs fonds d'affectation spéciale ont été créés au fil des années pour recevoir les contributions de l'Union européenne et de la Fédération de Russie, en plus du fonds d'affectation spéciale (E112) créé à cet effet. Plus récemment, le fonds E380 a été créé en 2021 pour recevoir les contributions de l'Union européenne.

23. En 2021, les dépenses engagées avaient atteint 662 832 dollars (voir tableau 13 ci-dessous). Au 30 septembre 2022, le montant estimatif des dépenses pour 2022 s'élevait à 453 240 dollars (voir tableau 15 ci-dessous). Ces dépenses concernaient l'organisation et l'animation d'ateliers et de réunions, divers services de consultants et l'appui en personnel apporté par le secrétariat pour gérer les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.

24. En 2021, l'Allemagne, la Norvège, l'Union européenne, la Suède et la Suisse avaient versé des contributions d'un montant total de 790 566 dollars (voir tableau 12 ci-dessous). Celles-ci ont servi à financer les activités d'appui à la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. En 2022 (au 30 septembre 2022), l'Allemagne avait versé des contributions d'un montant total de 6 435 dollars (voir tableau 14 ci-dessous). Certaines des contributions reçues en 2021 ont été dépensées en 2022 et certaines contributions reçues en 2022 seront utilisées fin 2022.

25. À sa quarante et unième session, l'Organe exécutif a adopté pour 2022-2023 un budget de 1 860 000 dollars (y compris des marges de 7 % et 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes) pour la promotion et l'application de la Convention dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale lors des réunions organisées au titre de la Convention. On trouvera dans le tableau 16 ci-dessous un récapitulatif des ressources financières encore nécessaires pour 2023 afin de permettre au personnel du secrétariat d'organiser et de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication.

26. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Réaffirmer son soutien à cet élément du programme de travail, puisqu'il est essentiel pour l'avenir de la Convention de parvenir à en étendre l'application dans les pays en transition d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ;

b) Inviter toutes les Parties, et en particulier celles qui dirigent des équipes spéciales ou des groupes d'experts, à promouvoir des activités telles que l'organisation d'ateliers spéciaux dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, et à collaborer avec le secrétariat pour organiser et exécuter ce type d'activités ;

c) Se féliciter des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale et remercier les pays qui en sont responsables ;

d) Prendre note de l'encours du financement nécessaire pour 2023, tel qu'indiqué dans le tableau 16, pour mettre en œuvre les activités prévues ;

e) Exhorter les Parties à verser sans délai des contributions volontaires afin d'assurer la bonne mise en œuvre des activités prévues pour 2023.

#### **IV. Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les dépenses du secrétariat**

27. À sa vingt-quatrième session (Genève, 11-14 décembre 2006), l'Organe exécutif a adopté la décision 2006/12, selon laquelle les frais de voyage des fonctionnaires du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou bien à des réunions où ils représentent la Convention, devraient être, chaque fois que possible, financés par un fonds d'affectation spéciale de l'ONU (ECE/EB.AIR/89/Add.1).

28. En plus d'avoir versé sa contribution en 2021 (32 871 dollars), la Norvège a continué de financer les travaux du secrétariat à hauteur de 30 562 dollars en 2022.

29. En 2021, aucune dépense n'a été engagée. Au 9 septembre 2022, les dépenses engagées s'élevaient à 34 825 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU. Ce montant couvre les frais de voyage des fonctionnaires du secrétariat présents à des réunions ayant trait à la Convention et le financement d'un poste temporaire de fonctionnaire du secrétariat créé pour épauler ce secrétariat dans le cadre des activités mises en œuvre à l'appui du plan de travail 2022-2023 pour l'application de la Convention.

Tableau 1

**Contributions au financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) au 30 septembre 2022**  
(en dollars des États-Unis)

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Contributions 2022	
		En nature 1981-2010	En espèces 1981-2021	Arriérés au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Attendues	Reçues
Albanie	6 sept. 2011	—	4 240	—	530	530
Allemagne	28 janv. 1988	—	13 150 496	—	403 790	403 790
* Ancienne République démocratique allemande.		171 052	—	—	—	—
Ancienne Tchécoslovaquie		113 405	—	—	—	—
Arménie	21 janv. 2014	—	2 810	—	460	460
Autriche	28 janv. 1988	—	1 388 514	—	44 890	44 890
Bélarus	28 janv. 1988	120 650	34 560	—	3 250	—
Belgique	28 janv. 1988	—	1 641 243	—	54 440	54 440
Bosnie- Herzégovine	6 Mar. 1992	—	13 945	—	790	—
Bulgarie	28 janv. 1988	60 169	37 600	—	3 050	3 050
Canada	28 janv. 1988	—	86 614	—	Contribution volontaire	—
Chypre	18 févr. 1992	—	54 138	—	2 390	2 390
Croatie	8 oct. 1992	—	103 961	—	5 110	5 110
Danemark	28 janv. 1988	—	1 152 520	—	36 730	36 730
Espagne	28 janv. 1988	—	3 781 364	—	142 290	142 290
Estonie	7 Mar. 2002	—	31 169	—	2 590	2 590
États-Unis	28 janv. 1988	—	179 850	—	Contribution volontaire	—
Ex-Union soviétique		2 669 522	—	—	—	—
Ex-Yougoslavie		—	25 699	—	—	—
Fédération de Russie	28 janv. 1988	2 434 909	2 383 139	—	159 460	—
Finlande	28 janv. 1988	—	987 969	—	27 920	27 920
France	28 janv. 1988	—	8 852 589	—	293 530	293 530
Géorgie	8 mai 2014	—	3 730	—	530	—
Grèce	22 sept. 1988	—	729 676	895	24 270	—
Hongrie	28 janv. 1988	24 945	280 578	—	13 660	—
Irlande	28 janv. 1988	—	549 248	—	24 600	—
Italie	12 Avr. 1989	—	6 616 512	—	219 270	—
Lettonie	19 mai 1997	—	42 560	—	3 120	3 120
Liechtenstein	28 janv. 1988	—	12 199	—	600	—
Lituanie	7 nov. 2003	—	48 490	—	4 710	4 710
Luxembourg	28 janv. 1988	—	110 298	—	4 440	4 440
Malte	12 juin 1997	—	18 340	—	1 130	1 130
Monaco	25 nov. 1999	—	7 782	—	730	730



<i>Parties</i>	<i>Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP</i>	<i>Contributions reçues</i>			<i>Contributions 2022</i>	
		<i>En nature 1981-2010</i>	<i>En espèces 1981-2021</i>	<i>Arriérés au 1<sup>er</sup> janvier 2022</i>	<i>Attendues</i>	<i>Reçues</i>
Monténégro	23 oct. 2006	—	2 935	260	260	520
Macédoine du Nord	31 Mar. 2010	—	4 490	—	460	—
Norvège	28 janv. 1988	—	1 387 529	—	49 990	—
Pays-Bas	28 janv. 1988	—	2 843 618	—	89 910	89 910
Pologne	13 déc. 1988	131 337	866 123	—	53 180	53 180
Portugal	10 avril 1989	—	571 904	87	23 210	—
République de Moldova	26 juillet 2016	—	250	900	200	—
Roumanie	27 juillet 2003	—	138 780	—	13 130	—
Royaume-Uni	28 janv. 1988	—	8 674 475	—	302 810	302 810
Serbie	27 avril 1992	—	58 865	—	1 860	1 860
Slovaquie	28 mai 1993	—	165 245	—	10 140	10 140
Slovénie	6 juillet 1992	—	115 116	—	5 040	5 040
Suède	28 janv. 1988	—	1 848 319	—	60 070	60 070
Suisse	28 janv. 1988	—	2 013 777	—	76 320	76 320
Tchéquie	1 janv. 1993	—	434 392	—	20 620	20 620
Türkiye	28 janv. 1988	—	1 052 159	—	90 900	—
Ukraine	28 janv. 1988	180 164	79 617	—	3 780	—
Union européenne	28 janv. 1988	—	2 318 857	—	78 540	78 540
<b>Total</b>	<b>47 Parties</b>	<b>5 906 153</b>	<b>64 908 284</b>	<b>2 742</b>	<b>2 358 700</b>	<b>1 730 840</b>

Tableau 2

**Projet de budget du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2023, financé par des contributions obligatoires**  
(en dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Total</i>	<i>CCQC</i>	<i>CSM-E</i>	<i>CSM-O (global)<sup>a</sup></i>	<i>CSM-O (seul)<sup>b</sup></i>	<i>CIPE</i>	<i>CMEI</i>
A. Surveillance de l'air	824 000	824 000	—	—	—	—	—
B. Modélisation atmosphérique	856 000	—	400 000	456 000	456 000	—	—
C. Calculs source-récepteur	177 000	—	59 000	118 000	118 000	—	—
D. Modèles d'évaluation intégrée	169 000	—	—	169 000	—	—	169 000
E. Inventaires des émissions	264 000	—	—	264 000	—	264 000	—
<b>Total partiel</b>	<b>2 290 000</b>	<b>824 000</b>	<b>459 000</b>	<b>1 007 000</b>	<b>574 000</b>	<b>264 000</b>	<b>169 000</b>
F. Dépenses d'appui aux programmes (3 %)	68 700						
<b>Total général</b>	<b>2 358 700</b>						

*Abréviations* : CCQC = Centre de coordination pour les questions chimiques ; CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; CSM-E = Centre de synthèse météorologique-Est ; CSM-O = Centre de synthèse météorologique-Ouest.

<sup>a</sup> Budget du CSM-O, du CIPE et du CMEI financé par des contributions obligatoires.

<sup>b</sup> Budget du CSM-O uniquement.

Tableau 3

**Barème des contributions du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), calculé sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2021, et montant des contributions pour 2023**

(en dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2021 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Montant des contributions pour 2023 (dollars É.-U.)</i>
<i>États non membres de l'Union européenne parties au Protocole EMEP</i>				
Albanie	0,008	0,0232	0,0234	550
Arménie	0,007	0,0203	0,0205	480
Bélarus	0,041	0,1191	0,1198	2 830
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,0348	0,0351	830
Canada	2,628	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
États-Unis	22,000	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
Fédération de Russie	1,866	5,4191	5,4520	128 600
Géorgie	0,008	0,0232	0,0234	550
Liechtenstein	0,010	0,0290	0,0292	690
Macédoine du Nord	0,007	0,0203	0,0205	480
Monaco	0,011	0,0319	0,0321	760
Monténégro	0,004	0,0116	0,0117	280
Norvège	0,679	1,9719	1,9839	46 790
République de Moldova	0,005	0,0145	0,0146	340
Royaume-Uni	4,375	12,7056	12,7828	301 510
Serbie	0,032	0,0929	0,0935	2 200
Suisse	1,134	3,2933	3,3133	78 150
Türkiye	0,845	2,4540	2,4689	58 230
Ukraine	0,056	0,1626	0,1636	3 860
<i>Parties membres de l'Union européenne</i>				
Allemagne	6,111	17,7472	17,8550	421 150
Autriche	0,679	1,9719	1,9839	46 790
Belgique	0,828	2,4046	2,4192	57 060
Bulgarie	0,056	0,1626	0,1636	3 860
Chypre	0,036	0,1045	0,1052	2 480
Croatie	0,091	0,2643	0,2659	6 270
Danemark	0,553	1,6060	1,6157	38 110
Espagne	2,134	6,1974	6,2351	147 070
Estonie	0,044	0,1278	0,1286	3 030
Finlande	0,417	1,2110	1,2184	28 740
France	4,318	12,5401	12,6162	297 580
Grèce	0,325	0,9438	0,9496	22 400
Hongrie	0,228	0,6621	0,6662	15 710
Irlande	0,439	1,2749	1,2827	30 260
Italie	3,189	9,2613	9,3176	219 770
Lettonie	0,050	0,1452	0,1461	3 450
Lituanie	0,077	0,2236	0,2250	5 310
Luxembourg	0,068	0,1975	0,1987	4 690
Malte	0,019	0,0552	0,0555	1 310

<i>Parties</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2021 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Montant des contributions pour 2023 (dollars É.-U.)</i>
Pays-Bas	1,377	3,9990	4,0233	94 900
Pologne	0,837	2,4308	2,4455	57 680
Portugal	0,353	1,0252	1,0314	24 330
Roumanie	0,312	0,9061	0,9116	21 500
Slovaquie	0,155	0,4501	0,4529	10 680
Slovénie	0,079	0,2294	0,2308	5 440
Suède	0,871	2,5295	2,5449	60 030
Tchéquie	0,340	0,9874	0,9934	23 430
Union européenne	<i>b</i>	3,3300	3,3300	78 540
<b>Total</b>		<b>99,4163</b>	<b>100,000</b>	<b>2 358 700</b>
Azerbaïdjan	0,030	0,1367	<i>b</i>	<i>b</i>
Islande	0,036	0,0781	<i>b</i>	<i>b</i>
Kazakhstan	0,133	0,4967	<i>b</i>	<i>b</i>
Kirghizistan	0,002	0,0056	<i>b</i>	<i>b</i>
<b>Total (hors Canada et États-Unis)</b>	<b>33,287</b>	<b>100,000</b>		

<sup>a</sup> Contribution volontaire.

<sup>b</sup> Sans objet.

Tableau 4

**Contributions en espèces, affectées ou non, versées en 2021 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention**

(en dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	487	487	527
Allemagne	27 705	—	—	—	—	—	—	—	27 705	—	27 705	400 801
Arménie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	461
Autriche	2 385	—	—	—	—	—	—	42 170	44 555	—	44 555	44 555
Azerbaïdjan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 972	2 972	3 225
Bélarus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 225	3 225	3 225
Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	38 146	38 146	54 032
Bosnie-Herzégovine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	790	790	790
Bulgarie	525	—	—	—	—	—	—	—	525	3 027	3 552	3 027
Canada	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chypre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 369	2 369	2 369
Croatie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 068	5 068	5 068
Danemark	2 070	—	—	—	—	—	—	—	2 070	36 440	38 510	36 440
Espagne	10 620	—	—	—	—	—	—	—	10 620	—	10 620	141 235
Estonie	262	—	—	—	—	—	—	—	262	—	262	2 567
États-Unis	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédération de Russie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	158 280
Finlande	1 585	—	—	—	—	—	—	—	1 585	—	1 585	27 707
France	17 985	—	—	—	—	—	—	—	17 985	—	17 985	291 354
Géorgie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	527	527	527
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24 088
Hongrie	675	—	—	—	—	—	—	—	675	13 557	14 232	13 557
Irlande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24 417	24 417	24 417
Islande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 823	1 823	1 843
Italie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	217 643
Kazakhstan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 715	11 715	11 715
Kirghizistan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	132
Lettonie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 093

<i>Parties</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Liechtenstein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	592	592	592
Lituanie	1 182	—	—	—	—	—	—	—	1 182	4 673	5 855	4 673
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 409	4 409	4 409
Macédoine du Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	461	461	461
Malte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 095	1 095	1 119
Monaco	—	—	—	—	—	—	—	—	—	724	724	724
Monténégro	24	—	—	—	—	—	—	—	24	263	287	263
Norvège	1 693	49 613	—	—	—	—	—	—	51 306	—	51 306	49 623
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	—	—	—	89 222	89 222	89 222
Pologne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	52 782	52 782	52 782
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23 035
République de Moldova	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	197
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13 031
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	300 568
Serbie	321	—	—	—	—	—	—	—	—	1 682	2 003	1 843
Slovaquie	785	—	—	—	—	—	—	—	785	—	785	10 069
Slovénie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 002	5 002	5 002
Suède	—	—	—	—	—	—	—	—	—	59 607	59 607	59 627
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	75 751	75 751	75 751
Tchéquie	1 500	—	—	—	—	—	—	—	—	20 468	21 968	20 468
Türkiye	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90 230
Ukraine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 424	3 424	3 751
Union européenne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	78 545	78 545	78 545
<b>Total</b>	<b>69 317</b>	<b>49 613</b>	—	—	—	—	—	<b>42 170</b>	<b>161 100</b>	<b>543 263</b>	<b>704 363</b>	<b>2 358 700</b>

*Note* : Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants préaffectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

*Abréviations* : PIC-Forêts = Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ; PIC-Eaux = PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs ; PIC-Matériaux = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ; PIC-Végétation = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; PIC-Surveillance intégrée = PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ; PIC-Modélisation et cartographie = PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique ; Santé = Equipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée.

Tableau 5  
**Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2022 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention  
au 30 septembre 2022**  
(en dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	527
Allemagne	27 705	—	—	—	—	—	—	—	27 705	—	27 705	400 801
Arménie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	461
Autriche	2 385	—	—	—	—	—	—	44 555	2 385	—	46 940	44 555
Azerbaïdjan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 225
Bélarus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 225
Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21 937	21 937	54 032
Bosnie-Herzégovine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	790	790	790
Bulgarie	525	—	—	—	—	—	—	—	525	3027	3552	3 027
Canada	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chypre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 369	2 369	2 369
Croatie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 068	5 068	5 068
Danemark	2 070	—	—	—	—	—	—	—	2 070	36 440	38 510	36 440
Espagne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	141 235
Estonie	262	—	—	—	—	—	—	—	262	—	262	2 567
États-Unis	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédération de Russie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	158 280
Finlande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27 707
France	17 985	—	—	—	—	—	—	—	17 985	—	17 985	291 354
Géorgie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	527
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24 088
Hongrie	675	—	—	—	—	—	—	—	675	—	675	13 557
Irlande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24 417	24 417	24 417
Islande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 823	1 823	1 843
Italie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	217 643

<i>Parties</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Kazakhstan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 715
Kirghizistan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	132
Lettonie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 093
Liechtenstein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	592
Lituanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 648	4 648	4 673
Luxembourg	168	—	—	—	—	—	—	—	168	4 409	4 577	4 409
Macédoine du Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	461
Malte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 095	1 095	1 119
Monaco	—	—	—	—	—	—	—	—	—	724	724	724
Monténégro	24	—	—	—	—	—	—	—	24	—	24	263
Norvège	1 685	49 608	—	—	—	—	—	—	51 293	—	51 293	49 623
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	—	—	—	89 222	89 222	89 242
Pologne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	52 782
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23 035
République de Moldova	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	197
Roumanie	532	—	—	—	—	—	—	—	532	13 031	13 563	13 031
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	300 568
Serbie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 843
Slovaquie	785	—	—	—	—	—	—	—	785	—	785	10 069
Slovénie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 002	5 002	5 002
Suède	—	—	—	—	—	—	—	—	—	59 607	59 607	59 627
Suisse	3 390	—	—	—	—	—	—	—	3 390	75 751	79 141	75 751
Tchéquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20 468	20 468	20 468
Türkiye	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90 230
Ukraine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 751	3 751	3 751
Union européenne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	78 545	78 545	78 545
<b>Total</b>	<b>58 191</b>	<b>49 608</b>	—	—	—	—	—	<b>44 555</b>	<b>152 354</b>	<b>452 124</b>	<b>604 478</b>	<b>2 358 700</b>

*Note* : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus. Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants préaffectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.



Tableau 6

**Contributions en nature aux fins du financement en 2021 de certaines activités de base relevant de la Convention**  
 (en dollars des États Unis)

<i>Contributeurs en 2021</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>CCE</i>	<i>MDP</i>	<i>Santé</i>	<i>Total (par contributeur)</i>
Allemagne <sup>a</sup>	477 289	—	—	—	—	488 734	—	—	<b>966 023</b>
Finlande	—	—	—	—	136 000	—	—	—	<b>136 000</b>
Italie	—	—	48 000	—	—	—	—	—	<b>48 000</b>
Norvège <sup>b</sup>	—	200 823	33 375	—	—	—	—	—	<b>234 198</b>
Royaume-Uni	—	—	—	140 140	—	—	—	—	<b>140 140</b>
Suède <sup>c</sup>	—	—	60 804	—	70 159	—	61 974	—	<b>192 937</b>
Suisse <sup>d</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total (entités)</b>	<b>477 289</b>	<b>200 823</b>	<b>142 179</b>	<b>140 140</b>	<b>206 159</b>	<b>488 734</b>	<b>61 974</b>	<b>0</b>	<b>1 717 298</b>

Notes : Pour la définition des abréviations des titres de colonne, se reporter aux notes du tableau 5. CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique.

<sup>a</sup> Contributions en nature d'une valeur de respectivement 401 400 et 411 025 euros.

<sup>b</sup> Contributions en nature d'une valeur de respectivement 1 757 000 et 292 000 couronnes norvégiennes.

<sup>c</sup> Contributions en nature d'une valeur de respectivement 520 000, 600 000 et 530 000 couronnes suédoises.

<sup>d</sup> Contribution en nature d'une valeur de 100 200 francs suisses.

Tableau 7

**Contributions en nature aux fins du financement en 2022 de certaines activités de base relevant de la Convention**  
 (montants préliminaires au 15 septembre 2022)  
 (en dollars des États-Unis)

<i>Contributeurs en 2022</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>CCE</i>	<i>MDP</i>	<i>Santé</i>	<i>Total (par contributeur)</i>
Allemagne <sup>a</sup>	416 937	—	—	—	—	423 503	—	—	<b>840 440</b>
Finlande	—	—	—	—	20 000	—	—	—	<b>20 000</b>
Italie	—	—	48 000	—	—	—	—	—	<b>48 000</b>
Norvège <sup>b</sup>	—	179 414	31 757	—	—	—	—	—	<b>211 171</b>
Royaume-Uni <sup>c</sup>	—	—	—	116 703	—	—	—	—	<b>116 703</b>
Suède <sup>d</sup>	—	—	50 441	—	53 351	—	61 112	—	<b>164 904</b>
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total (entités)</b>	<b>416 937</b>	<b>179 414</b>	<b>130 198</b>	<b>116 703</b>	<b>73 351</b>	<b>423 503</b>	<b>61 112</b>	<b>0</b>	<b>1 401 218</b>

<sup>a</sup> Contributions en nature d'une valeur de respectivement 411 100 et 417 574 euros.

<sup>b</sup> Contributions en nature d'une valeur de respectivement 1 757 000 et 311 000 couronnes norvégiennes.

<sup>c</sup> Contribution en nature d'une valeur de 96 280 livres sterling.

<sup>d</sup> Contributions en nature d'une valeur de respectivement 520 000, 550 000 et 630 000 couronnes suédoises.

Tableau 8

**Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2021**  
 (en dollars des États-Unis)

Activités	Contributions versées en espèces par le fonds d'affectation spéciale			Total des contributions enregistrées	Budget 2021	Déficit budgétaire (%)
	Contributions préaffectées	Contributions non préaffectées <sup>a</sup>	Contributions en nature			
PIC-Forêts	60 500	54 600	477 289	592 389	305 000	—
PIC-Eaux	45 300	54 600	200 823	300 723	260 000	—
PIC-Matériaux	—	54 600	142 179	196 779	310 000	37
PIC-Végétation	—	54 600	140 140	194 740	250 000	22
PIC-Surveillance intégrée	—	54 600	206 159	260 759	300 000	13
PIC-Modélisation et cartographie/CCE	—	54 600	488 734	543 334	310 000	—
PIC-Modélisation et cartographie/CDM	—	54 600	61 974	116 574	200 000	42
CMEI	36 300	54 600	—	92 900	240 000	61
Santé	—	54 600	—	54 600	115 000	53
<b>Total</b>	<b>144 100</b>	<b>491 400</b>	<b>1 717 298</b>	<b>2 352 798</b>	<b>2 290 000</b>	

Note : Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 3 % du total, soit 62 700 dollars.

<sup>a</sup> Les contributions non préaffectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 9  
**Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets sur la période 2013-2022**  
(en dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 <sup>a</sup>
<i>Contributions préaffectées</i>										
PIC-Forêts	36 700	59 900	54 600	35 900	52 200	56 900	56 900	66 400	60 500	69 300
PIC-Eaux	41 900	41 900	42 800	55 900	41 800	46 300	46 400	47 100	45 300	49 600
PIC-Matériaux	—	—	—	—	—	55 200	—	44 500	—	—
PIC-Végétation	—	—	—	8 000	—	—	—	—	—	—
PIC-Surveillance intégrée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CCE	—	—	—	—	76 100	—	—	—	—	—
MDP	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CMEI	38 600	38 600	37 800	40 800	36 800	36 900	37 000	37 700	36 300	42 200
Santé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total des contributions affectées</b>	<b>117 200</b>	<b>140 400</b>	<b>135 200</b>	<b>140 600</b>	<b>206 900</b>	<b>195 300</b>	<b>145 400</b>	<b>195 700</b>	<b>144 100</b>	<b>161 100</b>
<i>Contributions non affectées</i>										
PIC-Forêts	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300
PIC-Eaux	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300
PIC-Matériaux	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300
PIC-Végétation	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300
PIC-Surveillance intégrée	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300
CCE	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300
MDP	—	—	—	—	—	—	—	59 800	54 600	60 300
CMEI	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300
Santé	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300
<b>Total des contributions non affectées<sup>b</sup></b>	<b>389 600</b>	<b>380 800</b>	<b>340 800</b>	<b>398 400</b>	<b>408 800</b>	<b>423 200</b>	<b>585 600</b>	<b>538 200</b>	<b>491 400</b>	<b>542 700</b>

*Note* : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus. En outre, CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique.

<sup>a</sup> Montants engagés mais non encore débités du fonds d'affectation spéciale.

<sup>b</sup> Les contributions non préaffectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 10

**Dépenses de coordination internationale en 2023 pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP**

(en dollars des États-Unis)

Activités	PIC-Forêts CCP <sup>a</sup>	PIC- Eaux CP <sup>b</sup>	PIC- Matériaux CPRP <sup>c</sup>	PIC- Végétation CCP <sup>d</sup>	CP PIC- Surveillance intégrée <sup>e</sup>	PIC- Modélisation et cartographie CCE <sup>f</sup>	PIC- Modélisation et cartographie CDM <sup>g</sup>	Santé <sup>h</sup>	CME <sup>f</sup>	Total partiel par activité
Surveillance et évaluation	100 000	60 000	70 000	30 000	75 000	—	—	—	—	<b>335 000</b>
Dose-effet	40 000	60 000	75 000	75 000	40 000	—	30 000	—	—	<b>290 000</b>
Charges et niveaux critiques	45 000	35 000	70 000	55 000	30 000	135 000	50 000	—	—	<b>370 000</b>
Modélisation dynamique	35 000	40 000	35 000	20 000	80 000	140 000	100 000	—	—	<b>350 000</b>
Gestion de base de données	85 000	65 000	60 000	70 000	75 000	35 000	20 000	—	—	<b>390 000</b>
<b>Total (entités)</b>	<b>305 000</b>	<b>260 000</b>	<b>310 000</b>	<b>250 000</b>	<b>300 000</b>	<b>310 000</b>	<b>200 000</b>	<b>115 000</b>	<b>240 000</b>	<b>2 290 000<sup>i</sup></b>

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus. En outre, CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique ; CP = Centre du Programme ; CCP = Centre de coordination du Programme ; CPRP = Centre principal de recherche du Programme.

<sup>a</sup> Pays chef de file : Allemagne. Centre de coordination du Programme : Institut von Thünen de recherche sur les écosystèmes forestiers, Eberswalde (Allemagne).

<sup>b</sup> Pays chef de file : Norvège. Centre du Programme : Institut norvégien de recherche sur l'eau (NIVA), Oslo.

<sup>c</sup> Pays chef de file : Suède et Italie. Centre principal de recherche du Programme : Research Institutes of Sweden KIMAB, Stockholm.

<sup>d</sup> Pays chef de file : Royaume-Uni. Centre de coordination du Programme : Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

<sup>e</sup> Pays chef de file : Suède. Centre du programme : Université suédoise des sciences agricoles, Uppsala, Suède.

<sup>f</sup> Pays chef de file : France. CCE : Agence fédérale de l'environnement, Dessau (Allemagne).

<sup>g</sup> Pays chef de file : Suède. CMD : Institut suédois de recherche environnementale, Stockholm.

<sup>h</sup> Équipe dirigée par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé, Bonn (Allemagne). Le Centre prend en charge les principales dépenses de coordination.

<sup>i</sup> Centre hébergé par l'International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg (Autriche).

<sup>j</sup> Comprend une marge de 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 68 700 dollars.

Tableau 11  
**Barème des contributions au fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2023**

<i>Partie à la Convention<sup>a</sup></i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2021<sup>b</sup></i> (%)	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée</i> (dollars É.-U.)
<i>Pays non membres de l'Union européenne</i>			
Albanie	0,008	0,023	548
Arménie	0,007	0,020	479
Azerbaïdjan	0,030	0,087	2 055
Bélarus	0,041	0,119	2 808
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,035	822
Fédération de Russie	1,866	5,419	127 821
Géorgie	0,008	0,023	548
Islande	0,036	0,105	2 466
Kazakhstan	0,133	0,386	9 110
Kirghizistan	0,002	0,006	137
Liechtenstein	0,010	0,029	685
Macédoine du Nord	0,007	0,020	479
Monaco	0,011	0,032	753
Monténégro	0,004	0,012	274
Norvège	0,679	1,972	46 511
République de Moldova	0,005	0,015	342
Royaume-Uni	4,375	12,706	299 687
Serbie	0,032	0,093	2 192
Suisse	1,134	3,293	77 679
Türkiye	0,845	2,454	57 882
Ukraine	0,056	0,163	3 836
<i>Pays de l'Union européenne</i>			
Allemagne	6,111	17,747	418 603
Autriche	0,679	1,972	46 511
Belgique	0,828	2,405	56 718
Bulgarie	0,056	0,163	3 836
Chypre	0,036	0,105	2 466
Croatie	0,091	0,264	6 233
Danemark	0,553	1,606	37 880
Espagne	2,134	6,197	146 179
Estonie	0,044	0,128	3 014
Finlande	0,417	1,211	28 564
France	4,318	12,540	295 782
Grèce	0,325	0,944	22 262
Hongrie	0,228	0,662	15 618
Irlande	0,439	1,275	30 071
Italie	3,189	9,261	218 446
Lettonie	0,050	0,145	3 425
Lituanie	0,077	0,224	5 274
Luxembourg	0,068	0,197	4 658

<i>Partie à la Convention<sup>a</sup></i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2021<sup>b</sup></i>		<i>Contribution recommandée (dollars É.-U.)</i>
	<i>(%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	
Malte	0,019	0,055	1 301
Pays-Bas	1,377	3,999	94 324
Pologne	0,837	2,431	57 334
Portugal	0,353	1,025	24 180
Roumanie	0,312	0,906	21 372
Slovaquie	0,155	0,450	10 617
Slovénie	0,079	0,229	5 411
Suède	0,871	2,530	59 663
Tchéquie	0,340	0,987	23 290
Union européenne	—	3,33	78 545
<b>Total</b>	<b>33,287</b>	<b>100,000</b>	<b>2 358 700</b>

*Note :*

<sup>a</sup> Canada et États-Unis d'Amérique : contributions volontaires.

<sup>b</sup> Voir la résolution A/RES/76/238 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU.

Tableau 12

**Contributions versées en 2021 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112 et E380)**  
(en dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions</i>	<i>Notes</i>
Union européenne	470 003	Appui à la mise en œuvre de la Convention dans la région de l'EOCAC – Phase III
Allemagne	164 528	Appui à l'élaboration d'un cours en ligne sur la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à l'organisation d'un atelier sur l'estimation des émissions imputables au transport routier à l'aide du modèle COPERT
Norvège	44 531	Appui à la mise en œuvre de la Convention dans la région de l'EOCAC
Suède	57 097	Appui à l'élaboration d'un cours en ligne sur la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
Suisse	54 407	Mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Asie centrale et en Azerbaïdjan, participation des représentants de ces pays aux travaux de la Convention
<b>Total</b>	<b>790 566</b>	

*Abréviations* : EOCAC = Europe orientale, Caucase et Asie centrale.

Tableau 13

**Dépenses engagées en 2021 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E315 et E334)**

(en dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Coûts</i>	<i>Description</i>
Appui en personnel et consultants	550 311	Appui fonctionnel et administratif pour l'organisation d'activités visant à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
Services contractuels	22 249	
Frais de fonctionnement et autres coûts directs	18 600	
Voyages (personnel, consultants, participants)	1 534	
<b>Total partiel</b>	<b>592 694</b>	
Dépenses d'appui de l'ONU	70 138	Marges de 7 % et 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes
<b>Total</b>	<b>662 832</b>	



Tableau 14

**Contributions versées en 2022 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E 112 ) (estimation au 30 septembre 2022)**  
(en dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions</i>	<i>Notes</i>
Allemagne	6 435	Appui à l'élaboration d'un cours en ligne sur la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
<b>Total</b>	<b>6 435</b>	

Tableau 15

**Dépenses engagées en 2022 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112 et E380) (estimation au 30 septembre 2022)**

(en dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Coûts</i>	<i>Description</i>
Appui en personnel et consultants	358 731	Appui fonctionnel et administratif pour l'organisation d'activités visant à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
Services contractuels	4 844	
Frais de fonctionnement et autres coûts directs	15 316	
Voyages (personnel, consultants, participants)	33 268	
<b>Total partiel</b>	<b>412 160</b>	
Dépenses d'appui de l'ONU	41 081	Marges de 7 % et 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes
<b>Total</b>	<b>453 240</b>	

Tableau 16

**Ressources encore nécessaires pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention en 2023**

(en dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Coûts estimatifs</i>
Appui en personnel et consultants	498 000
Services contractuels	72 164
Frais de fonctionnement et autres coûts directs	62 820
Voyages (personnel, consultants, participants)	86 248
<b>Total partiel</b>	<b>719 232</b>
<b>Total comprenant les dépenses d'appui de l'ONU (13 % ou 7 %)</b>	<b>800 563<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Ce montant comprend la contribution prévue d'environ 217 014 dollars (217 667 euros au taux de change opérationnel des Nations Unies au 15 septembre 2022) qui devrait être reçue à la mi-2023 dans le cadre de l'accord de subvention signé avec l'Union européenne.